

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A - au capital de 11.481.250 DT

IU au RNE : 0033128 W- N°CNSS : 035698-02

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le conseil d'administration réuni le 11 mai 2023 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le lundi 26/06/2023** à 10 heures à **l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053** et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2022 ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin relatifs à l'exercice 2022 ;
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2022 ;
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2022 ;
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2022 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022 ;
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022 ;
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
14. Approbation de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
15. Approbation de la nomination d'administrateur représentant des petits porteurs ;
16. Approbation de la nomination de deux administrateurs indépendants ;
17. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.



PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **lundi 26/06/2023 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2022	4 176 923
Résultat reporté des exercices antérieurs	3 429 390
Bénéfices Distribuables	7 606 313
Résultat reportés	7 606 313

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2022 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2022, à raison deDT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

Suite à la démission de Madame Joanna de Haas VAN DORSER, l'assemblée générale ordinaire, approuve ladite démission et approuve la cooptation de Madame Anne-Pascale-CHARLES comme nouvel administrateur pour le reste du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos 2023.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire et après avis du CMFla nomination de M. Mohamed Mehdi MAAZOUN en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la désignation de M./Mme titulaire de la CIN n°..... et M./Mme titulaire de la CIN n°..... en qualité de deux administrateurs indépendants pour trois exercices : 2023, 2024 et 2025 ; cette durée prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'enveloppe globale des emprunts à moyen terme d'un montant de 6 MDT au titre de l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2023, l'assemblée générale ordinaire approuve aussi l'engagement de crédits à moyen terme pour un montant global de **25 MDT** destiné au financement du plan d'investissement et des crédits de gestion d'un montant de **200 MDT**.

L'assemblée approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits et le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de **5 MDT** au profit des sociétés du groupe.

Mise aux voix, cette résolution

QUATORZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution